

Résultats PHRC-I 2020 spécial COVID-19

Un mois, c'est le temps qu'a pris l'instruction de la procédure accélérée COVID-19 du PHRC Interrégional 2020 pour le GIRC Est. L'objectif était de financer les projets de recherches nécessaires et utiles à mettre en œuvre rapidement sur cette thématique. Ce temps record a été permis par l'implication de tous les acteurs de la chaîne de l'instruction : porteurs de projets, établissements, experts scientifiques, membres de la commission scientifique interrégionale, Ministère de la Santé.

Dans le respect du périmètre du PHRC-I tel que prévu dans la note d'information N° DGOS/PF4/2020/18 du 28 janvier 2020 relative aux programmes de recherche sur les soins et l'offre de soins pour l'année 2020, et des procédures habituelles de dépôts, **sept lettres d'intention** relevant de la thématique COVID-19 avaient été sélectionnées en jury de la CSIRC **parmi les 17 proposées. Quatre projets** ont finalement été retenus pour financement et validés par la DGOS.

Établissement	Lauréat	Acronyme	Titre du projet de recherche
CHRU de Nancy	Stéphane ZUILY	COVI-DOSE	Efficacité d'une posologie d'héparine de bas poids moléculaire intermédiaire ajustée au poids, comparative à une posologie prophylactique conventionnelle, sur la survenue d'événements thromboemboliques veineux chez les patients atteints de COVID-19 hospitalisés : Essai contrôlé randomisé en ouvert
Hôpitaux Universitaire de Strasbourg	Luisa WEINER	REST	Évaluation de l'efficacité d'un programme de psychothérapie cognitive en ligne visant à diminuer le stress des professionnels de santé impliqués dans la lutte contre l'épidémie de COVID-19
Institut de Cancérologie Strasbourg Europe	Jean-Luc FORNECKER	HYACINTHE	Essai de phase 2, multicentrique, randomisé contre placebo, évaluant l'efficacité d'un traitement par hydroxychloroquine et azithromycine chez des patients atteints de COVID-19 et porteurs d'une hémopathie maligne
CHU de Besançon	Nicolas MOTTET	TRANSCOVID	Étude de la charge virale et de la sérologie maternofoetale dans l'interprétation de la transmission verticale du Covid-19 pendant la grossesse

Résultats de présélection des projets pour le PHRC-I 2020

Après un report, la première phase de sélection de la campagne 2020 du PHRC-I dans sa forme classique s'est tenue le 30 juin dernier.

La commission scientifique, présidée par le Pr Frédéric Mauny, a **présélectionné 18 lettres d'intention**, sur les **34 déposées** au sein de notre interrégion.

Après réception des dossiers complets attendus pour le 6 octobre prochain, et expertise des projets via le partenariat inter-GIRC, la réunion en **jury de sélection finale se tiendra le 9 décembre** prochain.

Pour rappel, un annuaire des projets sélectionnés par le GIRC Est depuis 2006 est accessible sur le site www.girci-est.fr à l'adresse : <https://girci-est.fr/annuaire-des-projets-retenus-aux-appels-doffres/>

Nouveau programme des formations interrégionales 2020

Le **nouveau programme des formations interrégionales** à la recherche est disponible sur le site www.girci-est.fr dans la section « Formation ». Les sessions initialement prévues entre mars en juin de cette année ont été reportées. Les **formations reprendront à partir de septembre**.

Vous êtes invités à vous **inscrire grâce aux formulaires en ligne** correspondant. Le nombre de places disponibles par session est limité. Vous trouverez toutes les informations pratiques et pédagogiques sur les fiches des formations.

[Programme par thématique](#) / [Programme par date](#)

Inscriptions au 7^{ème} Colloque Interrégional de Recherche Paramédicale

Le **7^{ème} Colloque Interrégional de Recherche Paramédicale**, initialement prévu le 24 mars au CHU de Reims, se tiendra le **10 novembre 2020**. Les inscriptions à cet événement sont de nouveau ouvertes. Pour de plus amples informations, rendez-vous sur la page dédiée du site en cliquant sur le lien suivant :

[7^{ème} Colloque Interrégional de Recherche Paramédicale](#)

Résultats PHRC-I 2020 spécial COVID-19.....	p.1
Résultats de présélection des projets pour le PHRC-I 2020.....	p.1
Nouveau programme des formations interrégionales 2020 calendrier.....	p.1
Inscriptions au 7 ^{ème} Colloque Interrégional de Recherche Paramédicale.....	p.1
Fiche technique : modalités de financement et suivi des projets PHRC-I, APJ et APPARA	p.2

Fiche technique : modalités de financement et suivi des projets PHRC-I, APJ et APPARA

Lorsque qu'un investigateur est lauréat d'un appel à projets, les questions se posent quant à l'allocation des subventions et à leur utilisation. Les modalités de financements et de suivi des différents appels d'offres instruits par le GIRCI Est vous sont décrites. Ces appels d'offres sont les PHRC Interrégional, l'Appel à Projets Jeunes Chercheurs (APJ) et l'Appel à projets de Recherche Paramédicale (APPARA).

En plus de permettre le versement des financements, les données sur l'avancement du projet permettent au GIRCI Est de remplir une de ses missions obligatoires : le suivi des projets financés par un appel d'offres qu'il instruit. Pour les projets lauréats, le GIRCI Est s'appuie sur le recueil annuel PIRAMIG réalisé par les établissements. Ce recueil annuel est complété par des éléments scientifiques et opérationnels, pour réaliser un état d'avancement annuel scientifique et financier des projets financés aux différents appels d'offres instruits par le GIRCI Est. Une présentation macroscopique de l'avancement des projets financés depuis 2006 permet de mettre en évidence les étapes d'avancement par campagne d'appel d'offres, la production scientifique, ou la spécificité interrégionale ou thématique. La synthèse du dernier bilan d'avancement des PHRC-I financés depuis 2006 est accessible sur la [page PHRC-I dédiée du site internet](#).

1. PHRC Interrégional

Les financements des projets lauréats au PHRC Interrégional sont alloués à la structure gestionnaire des fonds, c'est-à-dire à l'établissement de santé, la maison de santé, le centre de santé ou le GCS porteur du projet. Ces financements sont des crédits MIGAC (Mission d'Intérêt Général et d'Aide à la Contractualisation) notifiés par les ARS et délégués dans le cadre des circulaires tarifaires et budgétaires des établissements de santé.

Le versement du financement pour un projet ne se fait pas en une seule fois. Depuis 2012, les financements des projets sont découpés en 5 tranches (circulaire n° DGOS/R1/2012/DGOS/R1/131 du 6 mars 2012). Le versement de chaque tranche est conditionné par le niveau d'avancement de la recherche. La structure gestionnaire des fonds doit transmettre une fiche de suivi accompagnée des pièces justificatives pour chacune des tranches. La Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) du Ministère en charge de la Santé est l'interlocuteur pour la réalisation des demandes de tranches de financement. La DGOS a la charge du suivi des projets financés. Les modalités pratiques ainsi que les circulaires budgétaires parues, sont précisées sur le site internet du Ministère en charge de la Santé : <http://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/recherche-et-innovation/l-innovation-et-la-recherche-clinique/article/les-missions-d-enseignement-de-recherche-de-reference-et-d-innovation-merri>

Les différentes phases d'avancement et tranches de financement sont présentées dans le tableau ci-après. La liste des pièces justificatives est également présentée.

Pour demeurer éligibles au financement de la DGOS, les projets retenus au PHRC-I doivent être obligatoirement inscrits sur le site ClinicalTrial.gov ou un autre registre compatible. La fiche du projet sur le registre en ligne doit être tenue à jour par la structure gestionnaire.

Phase d'avancement	Justifications	Tranche de financement	Montant	Justificatifs
	Notification des crédits par circulaire budgétaire	Versement de la Tranche 1	15% du montant financé dans la limite de 50000 €	Aucun : Validation des projets adressés par le GIRCI à la DGOS
Phase 1	Instruction réglementaire du projet de recherche	Versement de la Tranche 2 dès l'obtention des autorisations	25% du montant financé (+ montant différentiel de la 1 ^{ère} phase, le cas échéant)	<ul style="list-style-type: none"> Fiche de suivi Versé protocole en cours Ensemble des autorisations réglementaires pour la version de protocole en cours
Phase 2	Commence après l'obtention des autorisations, et correspond au début des inclusions	Attester de la 1 ^{ère} inclusion à la DGOS pour le versement de la Tranche 3	35 % du montant financé	<ul style="list-style-type: none"> Planning de projet type Gantt Courbes d'inclusions réelles et théoriques
Phase 3	Période d'inclusion et / ou de recueil des données et démarre lorsque 50% des patients sont inclus	Envoi d'un document l'attestant à la DGOS pour le versement de la Tranche 4	15 % du montant financé	<ul style="list-style-type: none"> Liste actualisée des centres et nombre mensuel d'inclusion par centre
Phase 4	Analyse des données : à partir du gel de base	Envoi d'un document l'attestant à la DGOS pour le versement de la Tranche 5	10% du montant financé	<ul style="list-style-type: none"> Rapports scientifique, technique et réglementaire de clôture d'étude Manuscrit de la première soumission à une revue à comité de lecture
Phase 5	Valorisation : démarre lorsqu'on envoie le rapport final à l'ANSM avec le script soumis à publication			Publication principes (sur objectif principal et critères de jugement principal) incluant la mention du financement par le ministère

Enfin les lauréats doivent mentionner la participation financière du Ministère en charge de la Santé Est dans leurs communications et publications résultant des projets financés au titre du PHRC-I et doivent identifier l'établissement de santé et le GIRCI Est. Les communications et les publications doivent porter la mention « This study was supported by a grant from the French ministry of Health » (PHRCI-GIRCI Est_année-n° enregistrement).

2. Appel à projet Jeunes Chercheurs APJ du GIRCI Est

Après validation par l'assemblée générale du GCS Groupement Grand Est de la subvention allouée à l'appel d'offre APJ, les crédits des projets sont versés aux établissements porteurs en 4 tranches. Ces tranches de financement sont conditionnées :

- d'une part par l'avancement des projets, et la transmission de pièces justificatives ;
- d'autre part, par le délai de réalisation de l'étude.

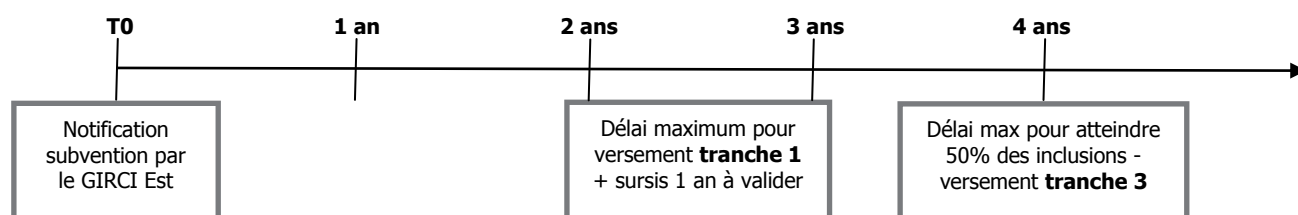
Une évaluation de l'avancement et la décision d'arrêt anticipé de financement est réalisée au cas par cas à l'issue d'un arbitrage préalable par le bureau du GIRCI, si les conditions ne sont pas respectées.

Les différentes phases d'avancement et tranches de financement sont présentées dans le tableau ci-après. La liste des pièces justificatives est également présentée.



Fiche technique : modalités de financement et suivi des projets PHRCI, APJ et APPARA

Tranche de financement	Phase d'avancement	Montant	Délai de réalisation	Pièces justificatives
Tranche 1	Dès obtention des autorisations réglementaires	15% du montant financé sur titre de recette	24 mois après notification des résultats par le GIRCI Est, avec un sursis de 12 mois, sous réserve que les autorisations aient été demandées dans les 24 premiers mois	<ul style="list-style-type: none"> Fiche de suivi Ensemble des autorisations réglementaires requises pour la version de protocole en cours Protocole autorisé
Tranche 2	Dès la première inclusion	35% du montant financé sur titre de recette		<ul style="list-style-type: none"> Fiche de suivi Date de première inclusion et courbes d'inclusions réelles et théoriques
Tranche 3	A la moitié des inclusions / données	30 % du montant financé sur titre de recette	48 mois après notification des résultats par le GIRCI Est	<ul style="list-style-type: none"> Fiche de suivi Courbes d'inclusions réelles et théoriques
Tranche 4	Acceptation finale de la publication princeps	20 % du montant financé sur titre de recette		<ul style="list-style-type: none"> Fiche de suivi Accusé réception de l'accord de publication princeps (sur objectif principal et critères de jugement principal)
	Valorisation			<ul style="list-style-type: none"> Copie de la publication princeps, faisant apparaître la mention du financement par la campagne de l'APJ du GIRCI Est Copie de toute publication soumise à une revue à comité de lecture, faisant apparaître la mention du financement par l'APJ du GIRCI Est



Le suivi scientifique des projets financés par le GIRCI Est s'appuie sur le recueil annuel PIRAMIG réalisé par les établissements et donne lieu à un rapport d'avancement disponible [sur la page dédiée APJ du site internet](#).

Du côté des chercheurs ...

Les lauréats doivent mentionner la participation financière de l'appel à projets « Appel à projets Jeunes Chercheurs – programme APJ du GIRCI Est » dans les publications en précisant l'année de l'appel à projets.

Les lauréats doivent également transmettre au GIRCI Est une copie des publications résultant de cette recherche.

3. Appel à projet en recherche paramédicale APPARA

Après validation annuelle par l'assemblée générale du GCS Groupement du Grand Est de la subvention à allouer, les financements relatifs aux projets éligibles sont versés aux structures gestionnaires en un seul versement, conditionné par l'obtention des autorisations réglementaires au plus tard 24 mois après notification des résultats, avec un sursis de 12 mois, sous réserve que les autorisations réglementaires aient été demandées dans les 24 premiers mois.

Le suivi scientifique des projets financés par le GIRCI Est s'appuie sur le recueil annuel PIRAMIG réalisé par les établissements et donnera lieu à un rapport d'avancement annuel. Les lauréats doivent mentionner la participation financière de l'appel à projets l'appel à projets « Appel à Projets PARAMédical – APPARA du GIRCI Est » dans les publications en précisant l'année de l'appel à projets concerné et de transmettre au GIRCI Est une copie des publications ou communications résultant de cette recherche.

Comité Éditorial

Directeur de publication – Rédacteur en chef : M. Alban DUPOUX

Mise en page : M. Loïc DÉLOY

Comité éditorial : Mme Frédérique BRIN-HENRY, Dr Christophe GOETZ, Mme Sylvie KLEIN, Pr Frédéric MAUNY, Pr Jean-Louis MERLIN, Mme Nathalie PORTIER, Mme Sandrine ROCLE, Dr Stéphane SANCHEZ, Dr Antonin SCHMITT

Plus d'infos

www.girci-est.fr

contact@girci-est.fr

@GirciEst

